

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



Le 4 septembre 2019 a lieu une séance régulière du conseil de la municipalité d'Auclair, à 19h00, à la salle Marguerite L. Grégoire, lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents :

Les conseillers suivants: mesdames Odette Dumont, Louise Veilleux, messieurs Jean-Marie Gilbert, Dany Lavoie et François Poirier formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Mylène Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, agit comme secrétaire d'assemblée.

7 personnes assistent à la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-085

Après lecture, il est proposé par la conseillère Louise Veilleux d'adopter l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal du 5 août 2019

2019-086

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter le procès-verbal du 5 août 2019

Adopté à l'unanimité

3. Adoption des comptes à payer

2019-087

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert d'adopter les comptes à payer du mois de juillet 2019 au montant total de 82 482,57\$

Adopté à l'unanimité

4. Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

4.1 Association pulmonaire du Québec:

L'association pulmonaire nous propose divers médias d'informations afin de sensibiliser la population contre les effets du radon.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

5 - Affaires nouvelles

5.1 Nommer un représentant de la Municipalité auprès du réseau des haltes routières des Monts Notre-Dame.

2019-88

Considérant qu'une résolution a été faite 6 mai 2019, résolution 2019-052 afin de supporter la Corporation de la route des Monts Notre-Dame et d'en autoriser les coûts.

Considérant que madame Louise Veilleux est très impliquée dans le dossier et est d'accord à être la représentante de la Municipalité sur le comité;

Par conséquent;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert et approuvé à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Louise Veilleux à titre de représentante sur le comité du réseau des haltes routières des Monts Notre-Dame.

5.2 Demande de renouvellement d'adhésion au Centre de Mise en Valeur des Opérations Dignité

2019-089

Considérant que la Municipalité adhère depuis des années au Centre de Mise en Valeur des Opérations Dignité;

Par conséquent;

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont et approuvé à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion de la Municipalité au coût annuel de 60\$

5.3 Demande d'augmentation du salaire du brigadier

2019-091

Considérant que le brigadier scolaire a fait une demande pour une augmentation salariale pour le mois de septembre 2019;

Considérant l'importance d'avoir une stabilité auprès des enfants;

Par Conséquent ;

Il est proposé par François Poirier et approuvé à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une augmentation de 2% de son salaire actuel au brigadier.

6. Direction-générale,

6.1 Commission Municipale du Québec – Dossier en déontologie – Décision concernant Donald John Philippe, conseiller municipal

Le Maire a avisé les citoyens de la sentence de la Commission Municipale du Québec concernant le conseiller Donald John Philippe. Suspension de 35 jours à compter du 4 septembre 2019 jusqu'au 7 octobre 2019 inclusivement,

6.2 Renouvellement forfait téléphonique firme avocats DHC

2019-090

Considérant que la Municipalité d'Aclair utilise les services conseils téléphoniques de la firme DHC avocats et que ce service est important pour la Municipalité;

Par conséquent;

Il est proposé par le conseiller monsieur Dany Lavoie et appuyé par madame Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler le forfait téléphonique avec la firme DHC avocats pour la prochaine année de septembre 2019 à septembre 2020.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

7. Urbaniste

7.1 Demande de dérogation Mineure 810 route 295 à Auclair

Une demande de dérogation mineure a été approuvée par l'inspecteur municipal et la demande a été affichée aux endroits requis pour la Municipalité ainsi que dans le journal.

Concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 810, route 295 à Auclair en regard de la distance de 3 mètres requises par le règlement pour le bâtiment accessoire.

- Une demande de dérogation mineure a été déposée relativement à la non-conformité de la distance requise en le bâtiment principal et le bâtiment accessoire qui devrait être de 3 mètres selon le règlement de zonage 2014-07 chapitre 7, constructions accessoires, section 2.2
- La dérogation sera de 1,95 m et de 1,87 m
- La situation des marges de recul latérales sud-est du garage sera régularisée avec l'achat de la parcelle 3.
- La dérogation concerne le lot 43-P, RG-13/44-P, RG-13. La parcelle 3 est à acquérir.

Varia

- **Tirage concours embellissement**
1^{er} prix de 100\$ madame Nathalie Decaigny
2^e prix de 75\$ monsieur Gilles Grondin
3^e prix de 50\$ madame Lucie Moreau
- **Visite du Député**
Le Maire fait part aux citoyens de la visite à la Municipalité du député monsieur Denis Tardif jeudi le 5 septembre 2019
- **Sécurité Ramonage de cheminée et batterie alarme incendie**
Le Maire fait part de ses préoccupations concernant le ramonage des cheminées ainsi que la vérification des détecteurs de fumées à domicile et mandate la Directrice générale à faire des vérifications dans les villages voisins afin de comparer les pratiques gagnantes dans le domaine.

Période de questions

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h05

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Bruno Bonesso, maire


Mylène Bouchey, directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe

